

DECISION DU MAIRE DE BRON

Numéro : 20260306DEC028

Objet: Avenant n° 2 au marché n° 2024-799 relatif à l'extension et à la rénovation de l'école Jean Moulin - lot n° 14 : "Électricité"

Le Maire de Bron, Jérémie BREAUD,

VU les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n° 20200716DEL2 du 16 juillet 2020 donnant, au titre de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, délégation au Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords cadres ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

VU le marché n° 2024-799 relatif à l'extension et la rénovation de l'école Jean Moulin – lot n° 14 "Électricité" conclu avec la société BLEU ELECTRIC,

CONSIDERANT qu'en cours de chantier, des prestations supplémentaires ont été nécessaires et d'autres ont été supprimées,

DECIDE

Article 1 : de signer l'avenant n° 2 au marché n° 2024-799 :

- Titulaire : BLEU ELECTRIC SARL – 69100 VILLEURBANNE
- Dénomination du marché : extension et rénovation de l'école Jean Moulin
- Lot n° 14 : Électricité
- Objet : prise en compte de suppressions et de compléments de travaux
- Montant de l'avenant : - 2 423,62 euros H.T.

Article 2 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de Bron est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée sur le site Internet de la Ville.

Article 3 : la présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant Monsieur le Maire de Bron dans le délai de deux mois à compter de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet.

Article 4 : un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Lyon ou déposé sur www.telerecours.fr dans le délai de deux mois à compter de la publication de la décision ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.

Fait à BRON, le

Jérémie BREAUD,



Extension et rénovation de l'école Jean Moulin

Lot n° 14 : Électricité

N° 2024-799

Avenant n°2

Entre :

La Ville de Bron, place de Weingarten – CS 30012 – 69671 BRON Cedex, représentée par son maire, Monsieur Jérémie BREAUD, habilité par délibération n° 20200716DEL2 du Conseil Municipal du 16 juillet 2020 portant délégation générale

Ci-après «La Ville de BRON»

et

La société **BLEU ELECTRIC**, Société à responsabilité limitée dont le siège social est au 45 rue du marais - 69100 VILLEURBANNE, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Lyon, sous le numéro de SIRET 400 312 245 00030, représenté par son directeur administratif et financier Monsieur Yaël DEGRANGE, dûment habilité à cet effet.

Ci-après «le titulaire»

Préambule

Par acte d'engagement notifié le 25 juin 2024, la Ville de BRON a confié à la société BLEU ELECTRIC le marché n°2024-799 concernant l'extension et la rénovation de l'école Jean Moulin lot 14 : Electricité, pour un montant de 252 869,00 € H.T

En cours d'exécution du chantier, des prestations supplémentaires ont été nécessaires et d'autres ont été supprimées.

Ceci ayant été rappelé, il a été convenu ce qui suit.

ARTICLE 1 : TRAVAUX CONCERNÉS ET MONTANTS

Les travaux en plus-value à prendre en compte pour ce présent avenant sont les suivants :

- Blocs de secours supplémentaires travaux circuits d'alimentations, Modification de certains appareillages et remise en état SSI : + 7 801,98 euros H.T
- Appareillages supplémentaires pour alarme bac à graisse, chaufferie bâtiment logement, commandes éclairage : + 3 133,00 euros H.T
- Prise adoucisseur : + 267,00 euros H.T
- Ajout une sirène sous-sol : + 610,00 euros H.T
- Tableau DARLA Éclairage intérieur et extérieur : + 4 400,00 euros H.T
- Appareillages encastrés supplément pour coloris gris clair : + 1 140,00 euros H.T
- Tranchées pour réseau sous dallage : + 3 500,02 euros H.T
- Reprise d'études pour suppression d'équipements CFA : + 1 050,97 euros H.T
- Plus value pour incorporations dans cloisons fermées trop tôt : + 2 610,91 euros H.T
- Reprise des alimentation des volets roulants : + 783,27 euros H.T
- Modifications du SSI (selon demande bureau de contrôle) : + 1 511,00 euros H.T
- Déplacement de l'arrêt d'urgence photovoltaïque existant : + 350,00 euros H.T
- travaux supplémentaires BAES à led étanche 45 lumens et liaison en câble : + 238,00 euros H.T
- travaux PC supplémentaire dans le local de rangement avec liaison en câble et aiguillage dans le doublage après peinture puis un raccordement sur le tableau électrique : + 145,00 euros H.T

Les travaux en moins-value à prendre en compte pour ce présent avenant sont les suivants :

- Élémentaire B : suppression contrôle d'accès, suppression distribution de l'heure, suppression gestion des volets roulants et des rideaux métalliques : - 4 228,00 euros H.T
- Maternelle existante : suppression contrôle d'accès, suppression dispositif d'appel ATSEM : - 2 123,00 euros H.T

- Extension maternelle et périscolaire : remplacement par Darla tab. au éclairage intérieur et extérieur, suppression contrôle d'accès, suppression vidéophonie, suppression dispositif d'appel ATSEM, suppression distribution de l'heure, suppression gestion des volets roulants et des rideaux métalliques : -15 536,00 euros H.T
- Restaurant scolaire : suppression vidéophonie et suppression distribution de l'heure : - 8 077,77 euros H.T

ARTICLE 2 : MONTANT DE L'AVENANT

Le montant de l'ensemble de ces travaux en moins-value est de – **2 423,62 € HT.**

ARTICLE 3 : NOUVEAU MONTANT DU MARCHÉ

	Marché Initial	Avenant n°2	Marché initial + avenants
Montants en € H.T.	252 869,00 € H.T	- 2 423,62 € H.T	250 445,38 € H.T
% diminution		- 0,958 %	

ARTICLE 4 : CLAUSES ET CONDITIONS DU MARCHÉ INITIAL MAINTENUES

Toutes les autres clauses et conditions du marché, ainsi que ses avenants, demeurent inchangées.

A Villeurbanne, le 27/02/2026

BLEU ELECTRIC

Le Maire,
Jérémy BREAUD

BLEU ELECTRIC
s.s. r.l. du Marais - 69100 VILLEURBANNE
Tel : 04 78 58 64 47 - Fax : 04 72 73 33 89
RCS 400 312 245

